

NT_2020_016	REV. : 01	NOTE TECHNIQUE	LAFON
	DATE : 23/11/2020		
Ancienne Réf. :	PAGE : 1/2	RESTRICTIONS D'ACCEPTATION DES CARTES PRIVATIVES CLIPRO	

HISTORIQUE DES REVISIONS					
REV.	DATE	OBJET	REDACTEUR	VERIFICATEUR	APPROBATEUR
01	23/11/2020	Première édition	STP Victor PERRAUD	POLE R&D Olivier GIL	STP Rémi DEBORDES

Sommaire

1	OBJET ET DOMAINE D'APPLICATION	2
2	SUPPORTS PRIVATIFS AUTORISES SUR APL3.5.....	2

NT_2020_016	REV. : 01	NOTE TECHNIQUE	LAFON
	DATE : 23/11/2020	RESTRICTIONS D'ACCEPTATION DES CARTES PRIVATIVES CLIPRO	
Ancienne Réf. :	PAGE : 2/2		

1 OBJET ET DOMAINE D'APPLICATION

Cette note technique décrit et explique l'acceptation des cartes privatives Clipro sur automate APL3.5.

L'APL3.5 intègre des mécanismes renforcés de sécurité, conformes aux normes PCI5, qui empêchent les numéros de cartes bancaires de sortir en clair de l'automate.

2 SUPPORTS PRIVATIFS AUTORISES SUR APL3.5

Seules les cartes magnétiques Clipro ayant les BIN (premiers chiffres de numéro de carte, qui identifient l'émetteur) dans la liste officielle ci-dessous, seront acceptées sur l'APL3.5. Les autres cartes magnétiques devront impérativement être remplacées.

Les autres supports Clipro, badge avec ou sans contact et les tickets codes continueront à fonctionner.

Liste officielle des cartes magnétiques Clipro acceptées sur APL3.5 :

- Lafon : 925000386.
- Tokheim : 707104.
- Romac : Fuels : 708382
- Ham : 915401/822801